



Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Vélines

Réunion du 24 Juin 2008

Salle polyvalente de Montazeau
18 heures 30

MEMBRES PRESENTS :

Mesdames LART-SULPICE, LAMARZELLE et HINDERSCHIETT.

Messieurs MAILLAT, DUPUY, AYRE, LAUVIE, DESCOINS, ESTABLET, ROUCHEYROLLE, BATAAC, SCALIGER, BUTON, REGNER BOISENOT, MOUTREUIL, DE MIRAS Gérard, GRANEREAU, MARUGAN, FURLAN, FRUITIER, BAS, DE MIRAS Gilbert, CANU-MONGET.

MEMBRES EXCUSÉS :

Messieurs BENEY, BAGGIO, LAGARDE, LACHAIZE, FAURE, MOREAU, MINEUR, BARTAL, NICOLEAU

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a procédé à la nomination d'un Secrétaire de Séance pris dans son sein.

Monsieur CANU-MONGET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour :

1. Délibération sur le Rapport d'Activité 2007 de la Lyonnaise des Eaux
2. Etude Tranche 49 Opérations 1 et 2 ; « Sectorisation » et « Bilan Besoins-Ressources »
3. Point sur les travaux 2008
4. Délibération sur le tarif de l'eau 2^{ème} semestre 2008
5. Délibération sur le programme financier de la Tranche 50
6. Délibération complémentaire sur le programme financier de la Tranche 49 Opération 1
7. Questions diverses (organisation de la visite des sites)

1. Délibération sur le Rapport d'Activité 2007 de la Lyonnaise des Eaux :

Monsieur le Vice-président présente pour l'exercice 2007 le rapport annuel « Service de l'eau » établi par la Lyonnaise des Eaux, comme le prévoit le décret n° 95 635 du 6 Mai 1995. **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve** le rapport annuel du service public d'alimentation en eau potable établi pour l'exercice 2007.

M. IRAZUSTA, de la Lyonnaise des Eaux, complète l'exposé de M. CANU-MONGET en y apportant quelques précisions (voir annexe I ci-après).

2. Etude Tranche 49 Opérations 1 et 2 ; « Sectorisation » et Bilan « Besoins-Ressources » :

Pour assurer l'approvisionnement en eau potable de ses abonnés, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Vélines dispose de deux forages dans la nappe profonde de l'Eocène.

Face à la baisse continue de cette nappe, le SIAEP a décidé de mener une réflexion vis-à-vis de la problématique ressource en eau et des éventuelles orientations à mener quant à l'utilisation de nouvelles ressources alternatives.

Dans le cadre de ses investissements pour l'année 2008, le SIAEP de Vélines a ainsi programmé les deux opérations suivantes dans la Tranche 49 :

- **Opération 1** : Travaux de Sectorisation du réseau d'adduction d'eau potable, consistant à la mise en place d'ouvrages de sectorisation sur les antennes principales du réseau syndical. Ces ouvrages permettraient ainsi la détection rapide des casses et pour identifier ainsi les secteurs fuyards. *M. CANU-MONGET prend la parole pour préciser que cette opération est subventionnée à 80 % par le Conseil Général.* (Exposé fait par M. TEYSSANDIER).

- **Opération 2** : Etude « Bilan Besoins-Ressources » consistant en la réalisation d'un diagnostic patrimonial en vue de l'établissement dudit « Bilan » en situation actuelle et future. (Exposé fait par Mme MARSAC).

↳ voir conclusions dans annexe II ci- après

3. Point sur les travaux 2008 :

Monsieur TEYSSANDIER fait le point sur les travaux en cours ; Montcaret étant presque achevé les chantiers de Fougueyrolles et Lamothe-Montravel vont pouvoir démarrer d'ici peu.

4. Délibération sur le tarif de l'eau 2^{ème} semestre 2008 :

TARIF DU PRIX DE L'EAU au 1^{er} Juin 2008 (Hors TVA)

Deuxième période 2008

(Prime fixe + Consommation d'eau + Redevance)

-I- Prime fixe semestrielle		
(A) Part Lyonnaise des Eaux	(B) Part du SIAEP	(A+B) Coût total de la prime fixe
27,64 €	37,42 €	65,06 €

-II- Part proportionnelle au M³		
(C) Part Lyonnaise des Eaux	(D) Part du SIAEP	(C+D) Coût total de la consommation
<i>Pour facturation de Juillet 2008</i>		
Tranche de :		
- 0 à 100 m ³ = 0,3651	0,60 €	0,9651
- 101 à 20 000 m ³ = 0,5148	0,51 €	1,0248
- Au-delà de 20 000 m ³ = 0,2920	0,26 €	0,5520
<i>Pour facturations après Juillet > Janvier 09</i>		
Tranche de :		
- 0 à 100 m ³ = 0,3716	0,60 €	0,9716
- 101 à 20 000 m ³ = 0,5240	0,51 €	1,0340
- Au-delà de 20 000 m ³ = 0,2973	0,26 €	0,5573

-III-

Redevance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Prélèvement par m³ : de 0,0700 (valeur 2008)

Pollution par m³ : 0,1900

Communes du Fleix, Lamothe-Montravel, Montcaret, Port Sainte Foy, Saint Antoine de Breuilh, Saint Seurin de Prats et Vélines.

Pollution par m³ : 0,0380

Communes de Bonneville, Fougueyrolles, Monfaucon, Montazeau, Nastringues, St Méard de Gurçon, St Michel de Montaigne et St Vivien.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de maintenir, pour l'année 2008, le tarif de la surtaxe syndicale fixé en décembre 2006 pour l'année 2007

5. Délibération sur le programme financier de la Tranche 50 :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- décide de programmer une 50^{ème} Tranche de travaux et arrête l'enveloppe financière prévisionnelle au montant de Hors Taxes : 870 000 €.

↳ La Tranche comporte les opérations suivantes :

<i>Génie Civil - Ouvrage</i>	<i>Montant HT en € : 870 000</i>
<i>Procédure de passation : Appel d'offres</i>	<i>Article du CDMP : 33</i>
<i>N° du Lot :</i>	
1	Construction d'un réservoir à Maya

Pour cette tranche de travaux, le Président rappelle qu'en application des délibérations relatives aux délégations pour la passation des marchés et au programme 2006 prises lors de l'Assemblée Générale de printemps :

- un marché de maîtrise d'œuvre est passé avec le bureau d'études ADVICE INGENIERIE.

Pour cette tranche, le Comité Syndical :

- S'engage à voter le financement du solde en cas de défaillance d'un ou plusieurs co-financeurs.
- Autorise le Président à passer et à régler toute convention, commande ou acte (achat de terrain par exemple) nécessaires à la réalisation de ce programme.
- Charge le Président d'approuver les dossiers d'études et de signer les marchés ainsi que toute pièce technique, administrative et financière se rapportant à ce programme.

6. Délibération complémentaire sur le programme financier de la Tranche 49 Opération 1 :

En complément de la délibération prise le 20 Mars 2006 :

Après avoir entendu l'exposé d'ADVICE INGENIERIE et les précisions apportées par M. le Président et après discussion, le Conseil Syndical décide :

- a. d'approuver le projet technique tel qu'il lui est proposé, ainsi que le dispositif de financement, d'un montant de **340 150 €**,
- b. s'engage à voter le financement du solde en cas de défaillance d'un ou plusieurs co-financeurs,

- c. de procéder à la dévolution des travaux selon la procédure d'appel d'offre restreint,
- d. d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces techniques et financières se rapportant aux dits travaux,
- e. de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour cette tranche.

7. Questions diverses :

↳ *Organisation de la visite des sites :*

Monsieur le Président propose le programme suivant pour *le Samedi 4 Octobre :*

- départ en bus à 9 heures place de Vélines,
- repas convivial vers 12 h 30,
- reprise vers 14 h 30,
- fin de la visite des sites vers 18 heures et retour du bus à Vélines.

Le Comité Syndical approuvant cette date, M. DESCOINS précise que l'invitation à cette journée sera expédiée dans l'été afin que chacun puisse prendre ses dispositions pour être présent ce jour là.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DESCOINS, Président, lève la séance.